

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Viry

à l'amendement n° 2 de Mme Bellay

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Entreprise à But d'Emploi »

les mots :

« entreprise conventionnée mentionnée au III de l'article L. 5132-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.